



**TABLEAU D'AVANCEMENT
INFENES HC**

Année 2024

BAREME INDICATIF

Ce barème complète l'étude individuelle de l'ensemble des dossiers déposés.

1 - Valeur professionnelle et reconnaissance des acquis de l'expérience

Avis du chef d'établissement ou de service

Avis favorable

non pondéré

Avis défavorable

non pondéré

2 - Ancienneté

Ancienneté dans le corps

2 pts/an (limité à 25 ans)

Ancienneté dans le grade classe supérieure avant reclassement – 31/12/2021)

1 pt/an

3 - Examen du rapport d'aptitude et du parcours

Examen qualitatif – Non pondéré

4 - Exercice des fonctions suivantes

Les points attribués au titre des fonctions particulières ne sont pas cumulables

Fonctions de conseiller technique de recteur/ DASEN à partir de 3 ans d'exercice continu

6 pts

5 - Environnement professionnel

Exercice des fonctions en établissement classé en éducation prioritaire depuis 3 ans en continu

5 pts

Exercice des fonctions en internat dans les 3 dernières années

2 pts/an

Exercice de missions annexes - tutorat /formation

non pondéré

Discriminants

Discriminant n°1

ancienneté de grade

Discriminant n°2

ancienneté générale de service

Discriminant n°3

accès au corps par concours